

qu'est son bureau, et c'est là qu'est déposée la liste des électeurs. Tout habitant du comté a le droit d'entrer et de demander à voir cette liste. Si une injustice eût été commise, on pouvait la faire redresser par le shérif; mais aucun appel n'a été interjeté auprès de ce magistrat. Pour couper court à toutes ces querelles, le président du bureau des reviseurs a fait une déclaration solennelle dont la teneur suit :

CANADA,

Province de la Nouvelle-Ecosse,
Comté de Guysborough.

Je soussigné, George W. Ross, de Sherbrooke, dans le comté de Guysborough, magistrat, déclare solennellement :—

Que je suis un des reviseurs chargés de l'examen de la liste électorale de la section No 1 de la municipalité de Sainte-Marie dans le comté de Guysborough;—que j'occupe cette charge depuis un certain nombre d'années (1901-2-3-4);—que dans aucune de ces années jamais appel n'a été interjeté au tribunal du shérif par les conservateurs ou qui que ce soit d'une décision des reviseurs de cette section, jamais requête demandant aux reviseurs d'enregistrer le nom d'un électeur ou d'un soi-disant électeur n'a été injustement repoussée ou renvoyée;—que depuis 1900 jusqu'à la date de la présente déclaration jamais les conservateurs n'ont une seule fois demandé aux reviseurs de retrancher un nom ou des noms des listes électorales de cette section;—que dans chacune des années susmentionnées j'ai de tout point conformément à la loi annoncé les listes électorales des arrondissements de vote de Sonora et de Sherbrooke, ce que les deux autres reviseurs de la section m'assurent avoir fait de leur côté, avec un égal souci de se conformer à la loi, pour ce qui concernait les listes électorales des autres arrondissements de vote de cette même section, comme au reste j'en suis informé par ailleurs;—que j'ai attentivement lu les imputations faites dans une certaine lettre signée "Oculus" et publiée dans le "Herald" d'Halifax à la date du 4 mai;—que ces imputations sont absolument fausses et n'ont pas l'ombre d'un fondement;—que les listes fournies par "Oculus" dans la lettre précitée (listes où l'on prétend indiquer les noms de soixante-sept conservateurs illégalement privés de leur droit de vote) comprennent les noms d'individus ne possédant aucun bien et ne résidant plus dans la province de la Nouvelle-Ecosse, depuis longtemps décédés, des noms d'individus déments et ne possédant ni biens ni revenus, des noms de libéraux qui jamais n'ont voté dans le sens conservateur, des noms fabriqués (noms auxquels ne répond ou jamais n'a répondu aucun habitant de cette section), des noms d'aliénés, de gens dont les noms, pour commencer, ne paraissent même pas sur les listes électorales, et parmi lesquels on trouve jusqu'à un criminel évadé et n'ayant pas d'ailleurs les conditions de cens exigées par la loi; qu'un des noms portés dans les listes, celui de George Keiser aîné, désigne un individu qui est non seulement fou mais pauvre, reçu depuis trois ans dans une maison de charité; que, de fait, vingt-un seulement des quatre-vingt-deux noms indiqués par "Oculus" ont été retranchés aux séances de 1903 tenues pour la revision des listes électorales précisément à la veille de l'élection partielle du 16 mars 1904, et qu'au moment où leurs noms étaient ainsi retranchés, les por-

M. SINCLAIR.

teurs n'en étaient même pas tous vivants; que trois conservateurs et trois libéraux, votant tous six à raison de leurs biens, ont été omis par une erreur d'écriture dans la copie des listes définitives de 1903; que cette omission, autant que je puis savoir, constitue toute l'étendue du tort causé à l'un ou à l'autre parti pour la faute ou la partialité des reviseurs; que pour ce qui concerne les électeurs votant à raison de leur revenu, plus de libéraux que de conservateurs ont été omis de la liste, en vertu de décisions que je crois justes et qu'aurait certainement maintenues une cour de justice quelconque; que, dans le cas des six propriétaires plus haut mentionnés, leurs noms ont été remis sur les listes à la revision suivante par les reviseurs dès que ceux-ci se furent aperçus de leur erreur et sans que demande leur en eût été faite, et ces noms sont aujourd'hui sur les listes; qu'à la séance du 5 mars 1904 tenue pour la revision des listes électorales étaient présents M. C. W. Pye, qui représentait les libéraux, et MM. Norman H. McDonald et H. F. Harding, représentant d'autres intérêts; que des quatre-vingt-deux noms dont il est parlé ci-dessus et que "Oculus" a cités comme désignant des électeurs privés de leur droit de vote, quatorze seulement ont donné lieu à une demande de la part des conservateurs pour qu'ils fussent inscrits sur les listes électorales devant servir en 1904; trente-neuf désignent des personnes parfaitement vivantes et habitant le comté, mais à qui les conservateurs ne se sont pas donné la peine d'assurer l'exercice du droit de vote;—que, pour ce qui touche aux habitants des arrondissements de vote de Sherbrooke et de Sonora cités par "Oculus" dans le "Herald" d'Halifax comme ayant des tendances conservatrices prononcées, les libéraux en ont fait ajouter seize aux listes électorales, les conservateurs quatre seulement, leur requête ne contenant, au reste, que six noms de citoyens, dont deux ne possédaient même pas les conditions du cens;—qu'enfin, autant que je peux voir, les reviseurs n'ont jamais intentionnellement commis la moindre injustice dans la revision des listes électorales de cette section No 1.

J'ai la plus entière confiance dans l'intégrité de mes collègues MM. Pye et Reid, et je crois fermement que, si leur absence du comté ne les empêchait de faire une étude soignée des documents voulus, ils se feraient un plaisir de s'unir à moi dans cette déclaration et d'appuyer tout ce que j'y énonce, ou mieux encore, de faire eux-mêmes leur propre déclaration dans le sens de celle-ci et couvrant leur terme d'office.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'Acte de la preuve en Canada, 1893.

Déclaré devant moi, en la ville de Sherbrooke, dans le comté de Guysborough, ce 26e jour de mai 1904.

G. W. ROSS.

W. D. R. CAMERON,

Commissaire aux affidavits dans la cour
Suprême pour le comté de Guysborough.

On se plaint que des noms sont restés sur la liste, qui auraient dû être retranchés; cependant le reviseur déclare que personne n'a demandé de retrancher des noms de la liste. Les conservateurs se plaignent de n'avoir pas vu le nom de George Keiser sur